



Diffusion de l'autocollant Stop-pub avec respect de l'autocollant

Cadre de restitution : Programme Local de Prévention

CARTE D'IDENTITÉ DE L'ACTEUR ET SON TERRITOIRE

Communauté d'Agglomération Grand Rodez

1, place Adrien Rozier
Bp 53531
<https://www.rodezagglo.fr/>

FORGUE
Marion
Occitanie
marion.forgue@ademe.fr

Mots-clés: Espace privé MENAGE, PAPIER,

CONTEXTE

Description du contexte de l'action:

Lors de la mise en place du programme local de prévention des Déchets du Grand Rodez, la réduction des imprimés non adressés distribués dans les boîtes aux lettres a fait l'objet de 3 actions complémentaires visant à diffuser largement le Stop-pub et à le faire respecter par les distributeurs d'imprimés non sollicités.

Les 3 actions suivantes ont été mise en oeuvre :

- Sensibilisation des Communes à la distribution des Stop-pub par registres
- Sensibilisation des agences immobilières à la distribution des stop-pub par registres
- Diffusion de l'autocollant stop-pub avec respect de l'autocollant

OBJECTIFS ET RÉSULTATS

Objectifs généraux:

Au travers de cette action, de nombreux objectifs environnementaux sont poursuivis :

- moins de matières premières et d'énergie gaspillées
- des quantités de papier utilisées qui diminuent

- la limitation de produits chimiques servant au blanchiment du papier par exemple

- moins de papier à recycler

En Juin 2010, 18.5 % des foyers grands ruthenois étaient équipés d'un autocollant Stop-pub, soit 3000 foyers (Source : Distributeurs d'imprimés).

81.5% des foyers n'étant pas équipés d'un Stop-pub, il restait 19 198 foyers à équiper potentiellement.

Objectif chiffré à l'issu des 5 années du programme : Equiper 20 % de boîtes aux lettres en plus soit **4600 Stop-pub**

Résultats quantitatifs:

L'objectif a été atteint avec 4979 Stop-pub distribués en 5 ans.

Résultats qualitatifs :

Malgré les chartes d'engagement de respect du Stop pub, signées par les distributeurs, il arrive que des imprimés non sollicités soient encore déposés dans les boîtes aux lettres équipées d'un Stop pub.

MISE EN OEUVRE

Planning:

2011 :

- Présentation du dispositif aux Mairies et aux agences immobilières partenaires et signatures des "Chartes d'engagement de participation à l'opération Stop-pub"

- Mise en place des registres chez les 27 partenaires et apposition de l'autocollant "Point de retrait Stop-pub" sur les vitrines ou les portes d'entrée.

2012 : Signature d'une charte d'engagement "Respect de l'autocollant Stop-pub" par les 3 distributeurs d'imprimés non sollicités du périmètre de la CA du Grand Rodez

Suivi des registres mis en place tout au long de l'année et comptage pour remplissage des indicateurs du programme en fin d'année.

Année principale de réalisation:

2010

Moyens humains :

Le temps de travail de l'équipe projet a été évalué à 500 heures en 2011 pour la mise en place du dispositif puis 100 heures de travail par année suivantes pour le suivi des registres.

Seule l'animatrice du programme a été impliquée dans cette action, parfois accompagnée de l'élus référent en charge de la régie de collecte.

Moyens financiers :

A l'issu des 5 années du programme, le coût de l'opération est de 6200 € qui correspondent à des charges de fonctionnement liées à l'impression des étiquettes "Stop-pub", des registres Stop-pub et des autocollants "Points de retrait Stop-Pub".

Moyens techniques :

Mobilisation des partenaires :

- Une réunion de présentation du dispositif a été organisée à l'attention des Communes et des agences immobilières.
- Les agences immobilières qui n'ont pas pu être présentes à la réunion de présentation ont été rencontrées individuellement.
- Les distributeurs ont été rencontrés individuellement.

Afin de s'assurer de l'engagement de toutes les parties prenantes dans le projet, des chartes d'engagement de participation à l'opération "Stop-pub ont été proposées et signées.

Communication auprès des habitants :

- Diffusion de la mise en place des registres Stop Pub effectuée par les Agences immobilières partenaires à l'occasion de l'envoi de courriers divers ou de l'envoi de la quittance de loyer
- Affichage dans les halls des immeubles gérés par les agences immobilières partenaires
- Diffusion d'un tract dans toutes les boîtes aux lettres des immeubles à l'occasion de la distribution annuelle de tri-sacs

Afin de tenir une comptabilité exacte des autocollants Stop-pub distribués et ainsi de remplir les indicateurs du programme, il a été décidé de mettre à disposition des partenaires "Point de retrait" du Stop-pub, un registre à faire signer à chaque habitant qui s'équipe d'un Stop-pub. Sur ce registre, l'habitant indique la Commune de son domicile, son adresse mail et s'il appose un Stop-pub pour la 1ère fois ou s'il s'agit d'un remplacement.

Partenaires mobilisés :

Tous les organismes ayant accepté d'être Point de retrait du Stop-pub constituent des partenaires, soit 27 partenaires.

Il s'agit essentiellement des Mairies du territoire et des agences immobilières mais d'autres structures ont également été volontaires (écoles, commerces de proximité...)

VALORISATION

Facteurs de réussite :

Cette opération peut être reproduite sur tous les territoires.

Recommandations éventuelles:

La réussite de la mise en oeuvre de l'opération repose essentiellement sur le degré d'implication des agences immobilières qui vont être le relais de communication auprès des habitants.

Type de programme :
Programme Local de Prévention

DÉCOUVRIR L'ACTEUR SUR SINOÉ ®

[Découvrir](#)



Dernière actualisation de la fiche : **octobre 2019**

Fiche action réalisée sur le site : www.optigede.ademe.fr

Les actions de cette fiche ont été établies sous la responsabilité de son auteur.